

Sherbrooke, 20 avril 2007

Madame Marie-France Bélanger
Directrice des études
Cégep de Sherbrooke

Objet : Réaction au projet de calendrier scolaire 2007-2008

Madame Bélanger,

Par la présente, nous nous permettons de vous faire part de certains commentaires quant au projet de calendrier scolaire à être soumis pour acceptation au prochain Conseil d'administration.

Nous nous devons de vous signifier avant tout notre profonde insatisfaction devant le peu d'ouverture face aux orientations privilégiées par les enseignants. La vaste consultation menée par le SPECS à l'automne dernier sur les critères de confection du calendrier scolaire a plus que satisfait les groupes qui y ont participé et les résultats qui en sont sortis ont été considérés par tous comme valables et représentatifs des volontés réelles de la communauté collégiale. Malgré cela, le projet final de calendrier 2007-2008 déposé par la direction des études à la Commission des études le 23 mars dernier écartait l'un des principaux enjeux soulevés par cette consultation, à savoir :

Que la semaine d'étude et encadrement ajoutée à l'automne soit, conformément au RREC et eu égard à la réalité du travail étudiant, incluse dans le calcul des 82 jours/session et qu'ainsi, le calendrier scolaire de l'automne soit construit sur la base de 15 semaines de cours et d'évaluation auxquels est ajoutée ladite semaine d'étude et encadrement.

Maintenant, selon toutes probabilités, nous devons vivre l'année qui vient avec un calendrier de 16 semaines de cours et d'évaluation PLUS une semaine d'étude et encadrement NON comptabilisée dans les 82 jours exigés par le RREC, malgré que cela aille à l'encontre de près de 80% de l'opinion enseignante.

Malgré les efforts déployés par la communauté collégiale pour vider l'épineuse question du calendrier scolaire, il nous faut conclure que la proposition actuelle de calendrier ne contribue qu'à poursuivre ce débat jamais réglé. Nous croyons au contraire que pour construire ensemble un milieu de travail sain et stimulant, il nous faut régler ensemble les enjeux majeurs qui le ternissent. Le dialogue nous ayant été refusé, force nous est d'agir.

Nous vous avisons donc que le mot d'ordre du SPECS devant ce calendrier sera le suivant :

Étant donné que :

- On a reconnu, depuis la réunion du Conseil d'administration du 25 mai 2005, qu'« il est toujours possible pour chaque enseignant de prévoir dans son plan de cours une semaine d'activités pédagogiques particulières, de rattrapage, de mise à jour ou d'encadrement individuel de ses étudiants », c'est-à-dire que chaque enseignant pouvait alors planifier sa propre semaine d'étude et encadrement. Cela avait été reconnu dans le cadre d'un calendrier automnal de 16 semaines, ce qui signifie qu'on reconnaît la valeur d'« activité pédagogique » d'une journée d'étude et encadrement et qu'en conséquence, une telle journée peut sans problème être comptabilisée dans les 82 jours requis par le RREC (voir point suivant). Dans le projet de calendrier 2007-2008, la semaine d'étude et encadrement étant la même pour tous, il ne reste donc plus qu'à répartir 15 semaines de cours et d'évaluation pour atteindre le total requis;
- Le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) exige à son article 18 que le collège organise « au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ». Le même RREC entend par le terme cours un « ensemble d'activités d'apprentissage comptant au moins 45 périodes d'enseignement ». En vertu du paragraphe précédent, le soutien individuel aux étudiants, le rattrapage, l'encadrement, la mise à jour constituent des activités d'apprentissage. On peut donc conclure que la semaine d'étude et encadrement peut faire partie des 82 jours sans que cela n'enlève quelque valeur pédagogique que ce soit à la qualité de l'enseignement prodigué au Cégep de Sherbrooke, et cela, dans le respect complet du RREC;
- La charge de travail d'un enseignant est calculée, dans notre convention collective, sur la base de 15 semaines de prestation de cours, incluant les évaluations (voir l'article 6-1.02, l'annexe I-1, les articles 8-6.00 ou 5-1.03);
- Tous les programmes de niveau collégial, qu'ils soient du domaine technique ou pré-universitaire, sont construits sur la base d'une division en 15 semaines (15, 30, 45, 60, 90, 120 heures de cours par session), et ces programmes, approuvés par toutes les instances du Cégep et acceptés par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sont PRESCRIPTIFS de par le nombre d'unités qu'ils comportent;

- La valeur pédagogique d'une évaluation finale n'a aucune préséance sur les évaluations administrées en cours de session. Cette évaluation finale fait donc tout autant partie intégrante du cours que les autres évaluations. En ce sens, il n'est pas nécessaire de lui attribuer une semaine supplémentaire en fin de session. Par ailleurs, il n'y a aucune obligation formelle (ni dans le RREC, ni dans la convention collective, ni dans la PIEA, ni nulle part ailleurs) de tenir une évaluation dans la semaine appelée « semaine d'évaluation » prévue au calendrier scolaire. La seule véritable exigence est que l'épreuve finale d'un cours sanctionne l'ensemble des apprentissages du cours (PIEA, article 2.9), c'est-à-dire qu'un enseignant ne peut présenter de « nouvelle matière » à la suite de l'épreuve finale;

nous informons les enseignantes et les enseignants que malgré les 17 semaines prévues au calendrier de l'automne 2007-2008, il est tout à fait possible et « légal » de construire un échancier sur 15 semaines de cours et d'évaluation auxquelles s'ajoute une semaine d'étude et encadrement à date fixe (5 au 9 novembre). La 17^e semaine prévue au calendrier peut être considérée comme une semaine « tampon », à utiliser AU BESOIN.

Cela signifie donc qu'un enseignant pourra, l'automne prochain :

- débiter sa session en classe le mercredi 22 août,
- tenir une semaine d'étude et encadrement du 5 au 9 novembre (dates fixes),
- et terminer sa session en classe le jeudi 13 décembre.

Il agira alors en complète conformité avec les règlements qui régissent et encadrent son travail.

Comme vous le constatez, nous avons pris le parti de lever une fois pour toutes les ambiguïtés qui perdurent depuis trop longtemps au Cégep de Sherbrooke à propos du calendrier scolaire.

Veuillez recevoir, madame Bélanger, nos salutations distinguées.

Catherine Ladouceur
Présidente, SPECS-CSN

c.c. Madame Micheline Roy, directrice générale
Monsieur Pierre Bélanger, président du Conseil d'administration (avec copies pour chaque membre du Conseil d'administration)
Monsieur Sylvain Saint-Cyr, directeur du Service des ressources humaines